

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

**Délibération n°2023.12.207**

**Convention de prise en charge d'une partie des travaux de réseaux d'eaux pluviales pour le projet d'EHPAD sur la commune de Champniers**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **6**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Sylvie PERRON, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET à Annie MARC, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

**Excusé(s):**

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.12.207**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES POUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES SUR LA COMMUNE DE CHAMPNIERS**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

Dans le cadre d'un projet de construction d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur le territoire de la commune de Champniers, la société LINKCITY Centre Sud-Ouest, spécialisée dans le domaine de la promotion immobilière de logements située 1 rue Romain Rolland 33310 Lormont, a sollicité les services techniques de la direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême, pour dévier une canalisation d'eaux pluviales existante sur le terrain.

La solution retenue serait de procéder à une extension du réseau d'eaux pluviales existant sous la rue des Bouvreuils (RD 23).

Il a été convenu que, dans le cadre de sa compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », GrandAngoulême réalisera les travaux nécessaires à l'extension d'un nouveau réseau d'eaux pluviales avec raccordement au réseau existant sous domaine public rue des Bouvreuils (RD 23).

Le coût des travaux à réaliser par GrandAngoulême a été estimé à **48 300 euros HT, soit 57 960 euros TTC**. LINKCITY Centre Sud-Ouest participera à hauteur de 25 000 euros HT sur présentation d'une facture type Décompte Général Définitif (DGD) accompagnée d'une attestation de paiement.

Pour cela, il convient de procéder à l'établissement de la convention de prise en charge de ces travaux.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de prise en charge pour la pose du réseau d'eaux pluviales dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) entre la société LINKCITY Centre Sud-Ouest et GrandAngoulême ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tous documents afférents;

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – eaux pluviales – chapitre 13

<b>Pour : 69</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

## CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX

### ENTRE

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême sise à Angoulême au 25 boulevard Besson Bey, représentée par son président ou son représentant,

Ci-après désignée par « GrandAngoulême »

### ET

LINKCITY CENTRE SUD-OUEST, sis à Lormont au 1 rue Romain Rolland, représenté par Mr ALEXANDRE Pascal,

Ci-après désigné par « LINKCITY CENTRE SUD-OUEST »

### PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de construction d'un EHPAD sur le territoire de la commune de CHAMPNIERS, LINKCITY CENTRE SUD-OUEST a sollicité les services techniques de la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême, pour dévier une canalisation d'eaux pluviales existante sur le terrain. La solution retenue serait de procéder à une extension du réseau d'eaux pluviales existant sous la Rue des Bouvreuils (RD 23).

Il a été convenu que dans le cadre de sa compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, GrandAngoulême réalisera, les travaux nécessaires à l'extension d'un nouveau réseau d'eaux pluviales avec raccordement au réseau existant sous domaine publique Rue des Bouvreuils (RD 23). LINKCITY CENTRE SUD-OUEST s'engage à participer à hauteur de 25 000 euros HT, sur un montant des travaux estimés par GrandAngoulême de 48 300 euros HT.

Les deux parties se sont donc rapprochées pour organiser la prise en charge en partie par LINKCITY CENTRE SUD-OUEST desdits travaux réalisés par GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 : Objet

**1.1** - La présente convention a pour objet de préciser les modalités de prise en charge en partie par LINKCITY CENTRE SUD-OUEST des travaux réalisés par GrandAngoulême sur la commune de CHAMPNIERS, Rue des Bouvreuils et décrits ci-après :

- Raccordement sur le regard de visite existant et création d'une extension de 95 mètres (pose d'une canalisation en PVC DN 400 mm) pour récupérer la canalisation Ø300 béton qui gravite le long du trottoir, en pied de talus (côté droit en montant la RD23).

**1.2** – Les travaux de réseau (raccordement sur le réseau d'eaux pluviales existant et pose de la nouvelle canalisation EP sur 95 ml) seront réalisés par GrandAngoulême étant donné que nous sommes sur le Domaine Public.

Ils seront effectués pour le compte de LINKCITY CENTRE SUD-OUEST, qui s'engage à prendre en charge une partie, une fois ces derniers réalisés, à hauteur de 25 000 euros HT.

### Article 2 - Participation et prise en charge financière des travaux par LINKCITY CENTRE SUD-OUEST

**2.1** – Les travaux à réaliser par GrandAngoulême porte sur le raccordement sur le réseau d'eaux pluviales existant et la pose d'une nouvelle canalisation EP sur 95 ml pour le projet d'EHPAD.

**2.2** – Les travaux seront réalisés à partir du 9 Janvier 2024 et complètement achevés pour le 12 février 2024.

GrandAngoulême remettra à LINKCITY CENTRE SUD-OUEST un relevé des travaux réalisés (plan de recollement), et un procès-verbal de réception sera établi.

**2.3** – Le coût des travaux à réaliser par GrandAngoulême a été estimé à **48 300 euros HT**. Il sera acquitté par LINKCITY CENTRE SUD-OUEST en partie à hauteur de **25 000 euros HT** sur présentation d'une facture (DGD) accompagnée d'une attestation de paiement.

### Article 3 - Prise d'effet – durée

La présente convention prend effet à sa date de signature par les deux parties et ce jusqu'au parfait paiement des sommes dues par LINKCITY CENTRE SUD-OUEST et achèvement des travaux par le GrandAngoulême.

### Article 4 – Durée des travaux

Le GrandAngoulême s'engage à achever ces travaux pour le 12 février 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Article 5 – Résiliation**  
016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023  
Publication : 19/12/2023

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par son cocontractant de ses obligations, à charge pour celle qui demanderait la résiliation des présentes de le justifier.

La résiliation ne pourra prendre effet qu'un mois après envoi, par la partie s'en prévalant, d'un courrier recommandé avec Accusé de Réception à son cocontractant.

### **Article 6 - Différends - litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à l'instance juridictionnelle compétente.

Fait à Angoulême en deux exemplaires originaux, le .....

Pour LINKCITY CENTRE SUD-OUEST

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur ALEXANDRE Pascal

Thierry HUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

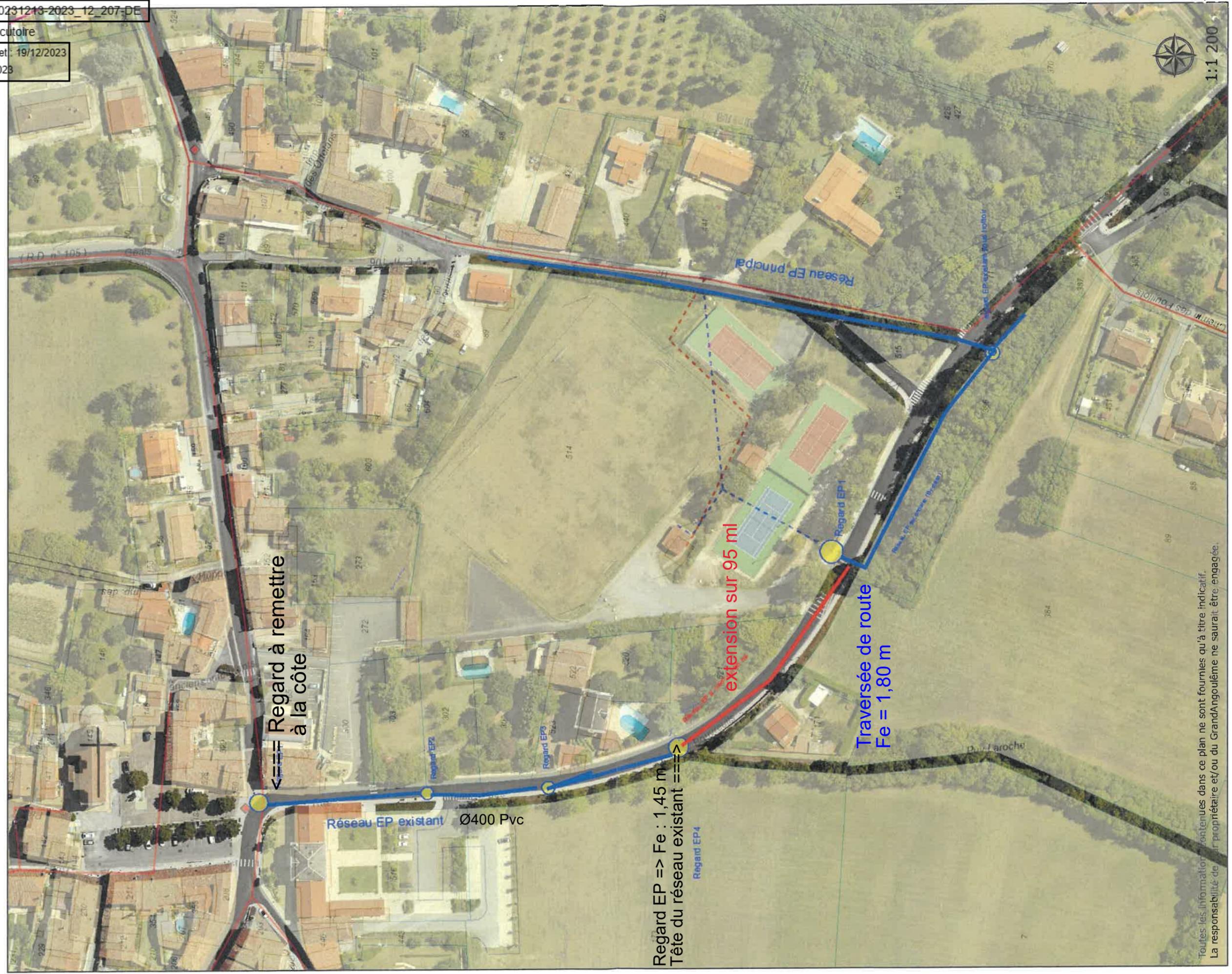
016-200071827-20231213-2023\_12\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

# Champniers : rue des Bouvreuils - RD23



Regard à remettre à la côte

Regard EP => Fe : 1,45 m

Tête du réseau existant

extension sur 95 ml

Traversée de route  
Fe = 1,80 m

Réseaux humides :

- Eau potable
- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Refolement
- Unitaire
- Inconnu

Extension collecteur EP (95 ml)

Toutes les informations contenues dans ce plan ne sont fournies qu'à titre indicatif. La responsabilité de leur propriétaire et/ou du GrandAngoulême ne saurait être engagée.